



Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes, notamment le chapitre 1er.- L'examen-concours d'admission au stage des fonctions de formateur d'adultes ;

**Arrête :**

**Article unique.** - Pour la fonction de formateur d'adultes en enseignement théorique A1, spécialité « italien », le concours de recrutement comporte les trois épreuves de classement suivantes :

1. Une dissertation en langue italienne

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, est dotée du coefficient 1. L'usage de dictionnaires ou d'autres ouvrages de référence n'est pas autorisé.

Le sujet aura une portée générale et permettra au candidat de démontrer ses compétences langagières et rédactionnelles.

La longueur de la dissertation sera de 1200 mots avec une tolérance de 10 pour cent. Le nombre de mots est à indiquer par le candidat.

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à exposer et à enchaîner les idées, ainsi que la correction, la clarté et l'élégance de la langue.

2. Une étude grammaticale et linguistique sur base d'extraits de textes.

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, est dotée du coefficient 1. L'usage de dictionnaires ou d'autres ouvrages de référence n'est pas autorisé.

Le candidat fera preuve d'une bonne compréhension des extraits de textes à travers une analyse, mettant en évidence les aspects grammaticaux et linguistiques principaux, suivie d'un développement en lien avec les extraits de textes et d'une analyse d'erreurs. Il devra pouvoir recourir à une connaissance solide de l'italien, de ses structures grammaticales et de ses expressions idiomatiques. La correction de la langue, l'appropriation des termes employés, l'identification des traits grammaticaux et linguistiques, la justesse des expressions, l'élégance et l'aisance du style seront des critères déterminants dans l'appréciation de l'étude grammaticale et linguistique.



3. Analyse d'un texte littéraire (en prose, poétique ou dramatique) ou de teneur générale (épreuve orale).

Le candidat disposera de 90 minutes pour sa préparation et d'environ 30 minutes pour la présentation au jury. L'épreuve est dotée du coefficient 2. Des dictionnaires monolingues de la langue et de grammaire seront mis à disposition du candidat.

Le candidat aura le choix entre deux textes en langue italienne comportant chacun un questionnaire, portant sur les particularités linguistiques (vocabulaire et grammaire) et le contexte dans lequel les écrits se situent.

Lors de sa présentation, le candidat exposera ses réponses aux questions, en situant les textes dans un contexte historique, social et littéraire et répondra aux questions éventuelles du jury.

La méthode de l'analyse, laissée à la discrétion du candidat, devra tenir compte des caractéristiques essentielles du texte. L'exposé sera cohérent, structuré, et témoignera du niveau de la culture générale et de la compétence littéraire et linguistique du candidat qui parlera aussi librement que possible, tout en ayant le droit de se servir de ses notes.

Le jury appréciera le contenu et la forme de l'exposé, mais aussi l'aisance du discours et des réponses aux questions du jury.

Luxembourg, le 23 DEC. 2021

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Claude MEISCH